

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni le 1^{er} avril 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 16

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale et Vice-présidente déléguée du CCAS,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller municipal,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTE EXCUSÉE : 1

- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée, pouvoir donné à Madame DECOISY Dominique

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

FINANCES : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS POUR L'ANNEE 2025

L'élaboration du projet de budget primitif de l'année 2025 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration le 4 février 2025.

Comme pour la Ville, le budget principal du CCAS a été construit dans un contexte de contraintes budgétaires et d'inconnues quant au soutien et à la participation financière de l'Etat dans les domaines relevant de sa compétence.

Conformément à la délibération n°DS20250404 en date du 1^{er} avril 2025 relative au vote du Compte financier unique 2024 et à l'affectation des résultats, la proposition budgétaire 2025 intègre les résultats budgétaires 2024 pour chaque section.

Le projet se présente globalement comme suit :

SECTION	Rappel BP 2024	Propositions 2025
	Dépenses / Recettes	
INVESTISSEMENT	54 178,10	57 121,82
FONCTIONNEMENT	1 128 024,00	1 055 126,00
TOTAL	1 182 202,10	1 112 247,82

1/ Investissement

La vue d'ensemble de la section d'investissement se présente comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	Propositions 2025
15	Provisions pour risques et charges	4 335,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	2 000,00
204	Subvention d'équipement versée	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 562,10	54 838,82
	Total Dépenses réelles d'investissement	53 897,10	56 838,82

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	Propositions 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement reçue	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges	0,00	3 000,00
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	0,00
	Total Recettes réelles d'investissement	0,00	3 000,00

040	Opérations d'ordre	281,00	283,00
	Total Opérations d'ordre dépenses	281,00	283,00

001	Résultat d'investissement reporté	48 899,10	47 768,62
040	Opérations d'ordre	5 279,00	6 353,20
	Total Opérations d'ordre recettes	54 178,10	54 121,82

Equilibre global d'investissement		
Dépenses	54 178,10	57 121,82
Recettes	54 178,10	57 121,82

La section est en hausse de **5,43 %** correspondant à +2 943,72 € en lien avec :

- la provision d'une somme de 3 000 € pour le Compte Epargne Temps et les créances dites « douteuses ». Cette même somme est prévue en fonctionnement au compte 6815 (Dotations aux provisions pour risques et charges).
- une hausse des amortissements.

Les projets d'achat sont les suivants :

- du mobilier de bureau à renouveler pour deux postes de travail,
- renouvellement de matériel et outillage pour le Chantier d'insertion,
- acquisition de nouveaux modules pour le logiciel métier actuel : module logement et module gestion de stock des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (coût global : 1 000 €),
- préparation du changement du fourgon 9 places du Chantier d'insertion, acheté d'occasion en 2012. Cet achat évalué entre 70 et 80 000 € nécessitera un emprunt avec au préalable l'accord de la Commune.

2/ Fonctionnement

La vue d'ensemble se présente comme suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	Propositions 2025
011	Dépenses à caractère général	269 608,00	187 752,00
012	Dépenses de personnel	703 946,00	709 380,80
65	Autres charges de gestion courante	135 991,00	137 640,00
66	Charges financières	11 200,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00
	Total Dépenses réelles de fonctionnement	1 122 745,00	1 045 772,80
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2024	Propositions 2025
013	Atténuation de charges	220 573,33	225 137,78
70	Vente de produits, prest. de services	3 380,00	2 270,00
74	Dotations, subv. et participations	750 090,00	750 648,00
75	Autres produits de gestion courante	800,00	0,00
77	Produits exceptionnels	281,00	283,00
78	Reprise sur amort., dépréc. et provisions	4 335,00	0,00
	Total Recettes réelles de fonctionnement	979 459,33	978 338,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 279,00	9 353,20
	Total Opérations d'ordre dépenses	5 279,00	9 353,20
002	Résultat de fonctionnement reporté	148 564,67	76 787,22
	Total Opérations d'ordre recettes	148 564,67	76 787,22
Equilibre global de fonctionnement			
	Dépenses	1 128 024,00	1 055 126,00
	Recettes	1 128 024,00	1 055 126,00

Le budget principal du CCAS est présenté de manière analytique.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 soit **1 055 126 €** en baisse de **6,46 %** (-72 898 € dont les 46 000 € de dotation supplémentaire versés en 2024 pour couvrir les revalorisations salariales) est ventilé de la manière suivante :

Ventilation par fonction	Moyens RH en ETP	Dépenses	Recettes	Solde 2025	Solde 2024
01 - Non ventilés		20 353,20	517 138,22	496 785,02	549 420,67
020 – Administration générale	2,90	176 255,00	41 656,00	-134 569,00	-75 999,00
251 – Insertion sociale et professionnelle	6,49	247 067,80	204 480,00	-42 587,80	-65 370,00
4238 – Personnes âgées	5,40	328 639,00	203 681,78	-124 957,22	-187 160,67
424 – Personnes en difficulté	0,85	129 998,00	46 570,00	-83 428,00	-90 246,00
428 – Autres interventions sociales	0,98	50 622,00	1 600,00	-49 022,00	-59 145,00
443 - Logement		9 100,00	0,00	-9 100,00	-12 000,00
52 – Politique de la Ville	1,10	61 900,00	40 000,00	-21 900,00	-59 500,00
555 – Logement social	0,57	31 221,00	0,00	-31 221,00	NC
TOTAL		1 055 126,00	1 055 126,00		

Le Chapitre 012 sur les dépenses de personnel du CCAS est présent des fonctions 020 à 428 et sur la fonction 555. Pour la fonction 52 relative au Programme de Réussite Educative, il s'agit de la mise à disposition de la coordonnatrice du dispositif et de la référente de parcours, agents du service Politique de la Ville.

Sont à prendre en compte dans les dépenses de personnel :

- la hausse de l'IFSE de 60 € brut par mois au prorata du temps de travail soit un montant supplémentaire de 8 900 € au niveau du RIFSEEP,
- le recrutement sur le poste d'assistante administrative suite au départ de l'agent fin janvier, à compter de septembre soit une économie de 26 900 €.

Les mesures nouvelles 2025 et changements impactant sont les suivants :

➤ **01 – Non ventilés :**

- La différence entre les soldes 2024 et 2025 provient du report d'excédent qui passe de 148 564,67 € en 2024 à 76 787,22 € en 2025
- Une dotation aux provisions pour le Compte Epargne Temps et les créances dites « douteuses » est prévue à hauteur de 3 000 €
- La dotation aux amortissements est en hausse de 1 076,19 €
- La hausse de la subvention d'équilibre versée par la Ville de 25 068 € par rapport à celle versée en 2024.

➤ **020 – Administration générale :**

La différence correspond plus à une mauvaise imputation de janvier à septembre 2024 du poste de conseiller numérique, imputé en fonction 251 prévue pour le Chantier d'insertion plutôt qu'en 020. A signaler le financement dégressif du poste de conseiller numérique par l'Etat passant de 20 000 € en 2024 à 17 500 € en 2025.

➤ **251 - Insertion sociale et professionnelle : Le Chantier d'insertion**

Les dépenses de cette fonction sont en baisse de 20,59 %.

Le nombre de postes accompagnés au sein du Chantier d'insertion a été revu à la baisse afin de correspondre au financement de l'Etat qui passe de 5,62 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024 à 5,18 ETP en 2025. Cela correspond à 7 salariés recrutés en même temps sur le Chantier sur les 10 postes existants.

Certaines dépenses du Chapitre 011 ont été revues à la baisse sur les ateliers collectifs, les fournitures de petit équipement et les frais de télécommunication.

➤ **4238 – Personnes âgées**

Cette fonction est en baisse de 5 % due pour une part à l'absence de sortie au mois de juin, à l'organisation d'un atelier Equilibre en 2024 (3890 €).

D'autres activités dont les coûts sont moindres sont prévues (Après-midi dansantes, Semaine bleue et actions d'information).

La prévision du montant des activités Séniors de fin d'année (Spectacle goûter et colis de Noël) reste proche de 2024 voire supérieure pour le spectacle.

➤ **424 – Personnes en difficulté**

Le montant des aides regroupant l'enveloppe pour le Fonds Energie Eau, les bons carburants, les dons et prêts est augmenté de 2 000 €.

L'enveloppe des Chèques d'Accompagnement Personnalisé est maintenue à 32 000 € en raison d'une baisse des demandes en 2024 et d'une consommation moindre de l'enveloppe (76 %).

➤ **428 – Autres interventions sociales**

La baisse des dépenses de cette fonction est liée :

-au transfert des ateliers cuisine à l'Espace de Vie Sociale (-5 400 €),

-à un prévisionnel à la baisse des inscriptions aux Paniers découverte de l'association Optim-Ism (-6 300 €).

➤ **443 – Logement**

La baisse a été faite uniquement sur la partie Participation aux frais de nettoyage de logement indécents (-2 000 €) car d'autres acteurs financent notamment le Département.

➤ **52 – Politique de la Ville**

Cette fonction comprend le Programme de Réussite Educative (50 900 €) et le soutien du CCAS dans le financement d'actions de l'appel à projet de la Politique de la Ville (11 000 €).

En 2024 avaient été facturées suite à un oubli les dépenses de personnel pour l'année 2023. Sans ce doublon, le montant prévisionnel 2024 était de 46 200 € soit une différence de 4 700 € par rapport à 2025.

Le budget lié aux activités d'accès au sport, à la culture, à la santé a été augmenté de 1 000 € en 2025 notamment en raison de l'extension du périmètre du quartier Politique de la Ville et d'une hausse des nouveaux parcours (+16 en 2024).

Les recettes de fonctionnement évoluent peu. La consommation d'excédents cumulés en fonction des besoins du budget entraîne une baisse du report de 71 777,45 €. La subvention d'équilibre versée par la ville a augmenté de 25 068 € suite à une précédente hausse de 46 000 € en 2024 en compensation des revalorisations salariales.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération N°DS20250203 du Conseil d'Administration du 4 Février 2025 relative au débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération N°DS20250404 du Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2025 relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2024 et à l'affectation des résultats,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du budget principal du CCAS de l'année 2025,
- **D'AUTORISER** Madame La Présidente ou sa représentante à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement déterminées à l'occasion du budget,
- **DE MANDATER** Madame La Présidente ou sa représentante pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes :

Annexes 8 et 9 : *Projet de Budget Primitif 2025 Budget principal CCAS*

Pour la Présidente
et par délégation,
la vice-Présidente du CCAS
Nadia SOUFFOX

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr